

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023
RÉUNION ORDINAIRE

Le **20 juillet 2023**, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le **13 juillet 2023**, se sont réunis dans la salle du conseil de la Mairie à **20h30** sous la présidence de **Madame SCALA Anaïs, Maire de la commune**.

PRÉSENTS :

Mme Anaïs SCALA / Mme Muriel METAY / M Laurent COSSIAUX / M Bernard CAILLER / M Florian VIAL / Mme Laure GAILLARD / Mme Mélanie MARTIN / Mme Lauraine GARNIER / M Éric PILADELLI

ABSENTS :

Mme Corinne Sulpice / M Lucien Passerat

EXCUSÉS :

M Raphaël SOULIÉ a donné pouvoir à M Laurent COSSIAUX

Mme Lauriane VIAL a donné pouvoir à M Florian VIAL

Mme Laure METAY a donné pouvoir à Mme Muriel METAY

M Christophe BARGE a donné pouvoir à M Bernard CAILLER

Mme Lauraine GARNIER a été nommée secrétaire de séance

Début de séance : 20h39

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023**

➔ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-23 et R. 2121-9, le procès-verbal de la séance du 22 Juin 2023 transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés dans la forme et rédaction proposée.*

➤ **Délibération rapport d'évaluation des charges transférées - compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Madame le Maire explique que le rapport d'évaluation des charges transférées, relatif à la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), a été adopté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 15 juin 2023. Elle rappelle que ce rapport, une fois approuvé par la CLECT, doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal puis d'une délibération. Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil Municipal

- d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées du 15 juin 2023,
- d'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches ou dépenses nécessaires.

➔ *Le Conseil Municipal, après échange et délibération, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport d'évaluation des charges transférées du 15 juin 2023 et autorise Madame le Maire à procéder à toutes les démarches ou dépenses nécessaires.*

➤ **Délibération autorisant la signature de la convention relative aux travaux de modification des réseaux TE38**

Madame le Maire, explique que dans le cadre de l'amélioration des réseaux, l'Entreprise GeoProcess est chargée par la commune et par le Territoire d'Énergie Isère (TE38) de réaliser les missions études et maîtrise d'œuvre du chantier référencé : opération n°22.002.219 « Poste Bruyères » (parcelle AL 73). Elle précise que les travaux consistent à passer le réseau aérien ENEDIS et Télécom en réseaux souterrains et que pour ce faire, les branchements existants devront être repris. Elle indique que ces travaux sont entièrement pris en charge par le Territoire d'Énergie Isère et par la commune. Par conséquent, aucun frais ne seront à déboursier pour ces travaux.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de :

- valider la convention nécessaire à la réalisation de ces travaux.
- l'autoriser à signer la convention et tout document afférent à la convention.

→ *Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés les propositions de Madame le Maire.*

➤ **Délibération autorisant la signature de la convention de mutualisation des systèmes d'information avec Bièvre Isère Communauté.**

Madame le Maire expose que depuis plusieurs années, le constat est fait que le domaine des systèmes d'information ne cesse de se complexifier en termes de technicité, ou et de réglementation, induisant de fait une augmentation significative des coûts au sein des communes.

De plus, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) explique qu'en 2022, plus d'un quart des 102 attaques par rançongiciel sur lesquelles l'agence a été amenée à intervenir concerne les collectivités. "Ces attaques parfois destructrices perturbent notamment les services de paie, le versement des prestations sociales et la gestion de l'état civil. Passé la découverte de l'attaque, le fonctionnement de ces entités continue d'être dégradé le temps de la reconstruction, affectant durablement les services à destination des administrés", détaille l'agence.

Madame le Maire rappelle également qu'en début d'année 2023, un audit général des systèmes d'information communaux a été réalisé par les équipes de la Direction des Systèmes d'information (DSI) de Bièvre Isère Communauté afin d'évaluer l'opportunité de mutualiser ce domaine de compétence au sein du territoire. Que suite à cet audit, il apparaît que les communes pourraient profiter, d'économies importantes dans un certain nombre de domaines (impression / maintenance du parc informatique / téléphonie / sécurité ...), d'une augmentation du niveau fonctionnel du système d'information et, de compétences d'ingénierie disponibles au sein de la DSI de l'EPCI.

Conformément aux articles L52111-1 du code général des collectivités territoriales, Bièvre Isère Communauté peut proposer de fournir une mise à disposition de service à l'endroit de ses communes membres, en l'espèce dans le domaine des systèmes d'information.

Bièvre Isère Communauté propose donc aux communes 2 packs de mutualisation au sein desquels sont regroupés l'outillage nécessaire pour sécuriser les communes (Pack 1) et, l'évolution et la maintenance du pack informatique et téléphonique (Pack 2).

Le coût d'adhésion au dispositif de mutualisation (permettant essentiellement de couvrir la charge RH induite par la mutualisation et les frais d'adhésion aux différentes centrales d'achat) est calculé en fonction du / des pack(s) choisi(s) par la commune pour une durée de 4 ans ferme à date de signature de la convention de mutualisation, aux montants suivants :

- Pack 1 : Sécurisation du système d'information (serveur de sauvegarde et externalisation de celle-ci, mise en conformité du wifi, sécurisation du réseau, pare-feu) : 1,43 € /habitant /an
- Pack 2 : Gestion du parc informatique et téléphonie (Maintenance du parc informatique et gestion de la téléphonie en Centrex) : 3,13 € /habitant /an

Il sera également possible de solliciter de l'expertise auprès de la DSI de Bièvre Isère facturée au coût horaire réel du profil sollicité (Cat. A / B ou C).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à disposition de ce service.

→ ***Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- de valider l'adhésion à la convention de mutualisation des Systèmes d'Information de Bièvre Isère Communauté,
- de préciser que le coût prévisionnel en année pleine pour la commune est de 2 900 €,
- de dire que les crédits afférents seront inscrits au budget de la commune,
- d'autoriser le Maire à signer la convention et tout document afférent à la convention.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire,

- ❖ **INFORME** le Conseil Municipal de la journée porte ouverte du camp de Chambaran organisée le 2 septembre 2023. Cette journée sera l'occasion pour la population locale de découvrir le 7^{ème} Bataillon de chasseur alpins et pour les jeunes de découvrir les métiers et matériels des armées.
- ❖ **FAIT PART** d'une proposition de rencontre prévue le 21 juillet à 10h30 à la Mairie de Lentiol avec Frédérique PUISSAT et Michel SAVIN, Sénateurs de l'Isère, pour évoquer les élections sénatoriales organisées le 24 septembre prochain et la poursuite des actions menées durant ces six dernières années.

Fin de séance : 21h13

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H30

Le Maire

La secrétaire de séance